



**Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 31 Mai 2023 - 18h
au SMTD
Membres en Exercice : 10**

7 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Jean-Luc HALLE - François CRESTA - Damien FRENOY - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents) - Claudine PARNETZKI - Jessica TANCA (Vice-Présidentes).

3 Membres absents : Christophe CHARLES - Christophe DUMONT - Julien QUENNESSON (Vice-Présidents).

Était également présent : O. VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DECISION DU BUREAU SYNDICAL N°2023-06-06
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT EN FAVEUR DE LA MISE EN ŒUVRE
OPERATIONNELLE DU SDMD : CREATION D'UN AMENAGEMENT CYCLABLE LE LONG DE LA
RD 643 RELIANT LES COMMUNES DE CANTIN ET BUGNICOURT**

Vu la délibération du Comité syndical n°23-3-4-1 en date du 22 mars 2023 approuvant le dispositif de financement des projets portés par le Département du Nord en faveur de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur Mode Doux et déléguant au Bureau syndical l'attribution des subventions s'inscrivant dans ce dispositif et la définition des modalités de conventionnement,

Vu le dossier de demande de subvention déposé par le Département du Nord,

La liaison cyclable entre Cantin et Bugnicourt a été identifiée au réseau irrigant désormais dénommé réseau de maillage territorial du schéma cyclable départemental. Cette liaison est également identifiée au Schéma Directeur Modes Doux (SDMD) du SMTD validé en septembre 2019 (liaison B : Douai – Bugnicourt) appartenant au réseau irrigant de niveau 1 du SDMD. Ainsi, le projet du Département du Nord, contribue à la mise en œuvre opérationnelle du SDMD.

Cette liaison cyclable permet un rabattement vers la gare de Cantin et le futur pôle d'échanges avec le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), vers le centre hospitalier de Douai, les zones commerciales de Sin-le-Noble et Dechy ainsi que la zone du Raquet comprenant le centre aquatique Sourcéane et le lycée Arthur Rimbaud.

Le programme des travaux prévoit la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, d'un busage ponctuel de fossés et la pose d'un garde-corps au niveau du giratoire de Cantin.

Le coût total de l'aménagement est estimé à 855 000€ HT soit 1 026 000 € TTC.

Envoyé et reçu en préfecture le 09.06.2023

Publié sur le site le 09.06.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230531-SMTD_2023_06_06-AI



Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Cofinanceur	Taux de participation*	Montant prévisionnel
Département du Nord	70 %	598 500 €
Comme du Bugnicourt	13,33%	114 000 €
Commune de Cantin	6,66%	57 000 €
SMTD	10 % (dans la limite de 100 000€)	85 500 €
Total	100,00%	855 000 €

* Le taux de financement a vocation à s'appliquer au coût réel des travaux.

La subvention sera versée au Département après réalisation des travaux sur présentation de l'état récapitulatif final des dépenses, des décomptes généraux définitifs des travaux et après une visite sur place des ouvrages réalisés.

En outre, le Département s'engage à faire mention de la participation des Communes et du SMTD dans toute communication ou information sur le projet. Un panneau sera installé en annonce des travaux sur lequel sera affiché le plan de financement prévisionnel, le montant de la participation de chaque cofinanceur avec les logos des communes et du SMTD.

Les membres du Bureau Syndical :

- **Valident l'attribution au Département du Nord d'une subvention d'un montant équivalent à 10 % du coût des dépenses éligibles (dans la limite de 100 000€) soit une subvention d'un montant prévisionnel de 85 500€ pour les travaux de l'aménagement cyclable le long de la RD 643 reliant les communes de Cantin et de Bugnicourt,**
- **Et autorisent Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe.**

**Fait à Guesnain,
Le 9 Juin 2023**

Le Président,

Claude HEGO